

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

—
4^e SÉRIE. — TOME III.

v. 21-22
1865-66



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1865

QUELQUES JETONS
DES RECEVEURS DE BRUXELLES,
AU XIV^e SIÈCLE.

PLANCHE XII.

Les lecteurs de la Revue se souviendront, peut-être, qu'il y a deux ans (1), nous avons appelé leur attention sur toute une série de jetons jusque-là méconnus, dédaignés, relégués dans la boîte à mitraille, avec les *stubers* et les *rechenpfennings* de Nuremberg. Ces délaissés n'étaient rien de moins que les premiers monuments métalliques des magistrats de la capitale, les jetons primitifs des anciens receveurs de Bruxelles. Ces jetons sont, pendant tout le cours du quatorzième siècle, presque toujours muets et portent seulement les armoiries de ces magistrats annuels. On les renouvelait donc tous les ans, comme les receveurs eux-mêmes; et leur suite, si jamais on parvient à la reconstituer, sera passablement longue.

Plus tard, les receveurs, ayant agrandi le champ de leurs jetons, y inscrivirent tout au long leurs noms et leurs qualités. Mais nous n'avons pas à nous occuper de cette catégorie, beaucoup plus intéressante sous le rapport de l'art et des renseignements qu'elle fournit aux généalo-

(1) *Revue de la numismatique belge*, t. I, 4^e série, p. 400.

gies et à l'histoire locale. Cette monographie fera, nous l'espérons, l'objet d'un travail étendu, promis par un de nos savants confrères.

Bornons-nous donc, aujourd'hui, à faire connaître quelques jetons plus anciens, dont le précédent article a provoqué la communication. Ce sont des matériaux que la Revue dépose à pied d'œuvre, pour ceux qui, venus après nous, jugeront convenable de s'en servir.

La liste des receveurs, formée par MM. Henne et Wauters, dans leur *Histoire de Bruxelles*, est, nous l'avons déjà dit, fort incomplète en ce qui concerne l'époque de nos jetons. D'un autre côté, les armoiries des bourgeois, surtout à défaut de l'indication des émaux, sont, sur les jetons, très-difficiles à reconnaître; elles peuvent appartenir à des familles ou à des personnages différents. On en est donc, encore une fois, réduit à des conjectures; et la plupart de celles que nous risquerons ici, nous les devons aux patientes recherches d'un amateur aussi intelligent que zélé, notre confrère, M. Vanden Broeck, à qui nous avons communiqué les dessins de ces désespérantes pièces. Nous ne ferons donc, à peu près, que transcrire les notes qu'il a bien voulu nous donner.

N° 1.

D'un côté, un écu billeté au lion rampant non couronné, qui peut appartenir aux familles : Hinekaert (A), Zwacf (B) ou Teye (D) (1). L'écu entouré de trois petits lions (du lignage des *S'leeuws*).

(1) Ces lettres indiquent les armoiries des différents membres de la

Au revers, un écu semé de roses, au lion rampant couronné, qui peut être de la famille Heenkenschoot (A), ou de la famille Esselen (A). On remarque autour de l'écu les coquilles du lignage des *Steenweghe*.

II. Zwaef, du lignage des *S'leeuws*, fut échevin en 1556. Comme l'on passait ordinairement d'une des fonctions municipales à une autre, et que le roulement annuel n'était, en réalité, qu'un échange de places entre un petit nombre de privilégiés, toujours les mêmes, on doit supposer que ce Zwaef a été receveur, soit avec Louis Esselen (A), du lignage des *Steenweghe*, qui fut échevin en 1556 et en 1540, ou bien avec Thierry Heenkenschoot (A), échevin, en 1542.

Les receveurs des années 1554 à 1550 étant inconnus, à l'exception de ceux de 1559, notre jeton devra se placer à l'une ou à l'autre de ces années.

On pourrait aussi l'attribuer à Gerelin Hinckaert (A), échevin en 1549, et à Amelric Taye (D), échevin, en 1550 et en 1558. Mais l'indication du *lignage*, par les pièces qui entourent les écussons, si réellement elles ont cette signification, doit faire donner la préférence aux deux premiers.

N° 2.

Écusson à trois tours, 2 et 1, au franc quartier, un lion rampant, qui peuvent être les armoiries des familles Coudenberg (c) et Crommereammien (Vytter).

même famille, telles que les donne M. Wauters ; elles renvoient à ses planches.

Rev. Écu au lion rampant, chargé en cœur d'un petit écusson à trois.....? posés 2 et 1.

Les armoiries de la famille Linckebeke sont d'argent au lion de gueules, chargé d'un petit écusson à trois fleurs de lis, posés 2 et 1. Ce sont, sans doute, celles qui figurent au revers de ce jeton ; et si la forme des fleurs de lis n'est plus distincte et semble se confondre avec de simples points, il faut l'attribuer à la petitesse du dessin si non à l'impéritie du graveur.

Un J. de Linckebeke fut échevin, en 1590, avec Guillaume de Coudenberg, dit Sirhuyghes, fils de Geldolphe. Ils remplirent sans doute ensemble les fonctions de receveur pendant l'une des années 1589, 1594 ou 1595, dont les titulaires sont encore inconnus.

A l'aspect de ce jeton, on serait assez porté à le croire plus ancien. Mais comme on ne rencontre aucun Linckebeke avant 1590, il faudrait, si l'on veut absolument le reporter à une époque antérieure, supposer que le revers est d'un membre de la famille De Mol (B) qui portait de gueules au lion d'argent chargé d'un écu en abîme de gueules à cinq macles posés en croix, comme le Pentastigme des Agathopèdes ∴.

Égide De Mol fut échevin en 1565, 1570, 1576, 1582 et 1587.

Un Arnold De Mol remplit les mêmes fonctions en 1555, 1545 et 1552. M. Wauters ne donne pas ses armoiries.

Les Crommercammen avaient l'écu de gueules aux trois tours d'argent avec franc quartier de sable au lion d'or.

Franc, dit Utter Crommercammen, fut échevin en 1541;

Franc, fils de Franc, en 1555 ; Franc le jeune (probablement le même), en 1560.

On n'a que l'embarras du choix. Mais il paraît assez difficile d'admettre que le graveur ait substitué les . . . aux . . ., l'un n'étant pas plus difficile à faire que l'autre.

N° 3.

Écu à trois fleurs de lis au pied nourri, avec lambel à trois pendants chargés de trois objets indéterminés qui semblent être des tourelles. Ces armoiries peuvent appartenir à quelque membre des familles Cassaert, dit Plaetman (c), Clutinck (b et c), Vander Bruggen, Rougeman, dit Vele et De Lapide.

Rev. Écusson semé de billettes à trois fleurs de lis au pied nourri, qui peut être des familles Vanderkelen (A), et Meert (B).

L'attribution de ce jeton ne peut faire de doute. Il appartient à H. Cassaert, dit Plaetman (c), qui fut échevin en 1584, 1595 et 1597, et à Michel Vanderkelen le jeune (A), échevin, en 1598. Ces deux magistrats furent, sans doute, receveurs en 1400, année dont M. Wauters ne donne pas les titulaires. Cette lacune, la numismatique vient la combler avec toutes les apparences de la certitude.

N° 4.

Écusson émanché, qui peut être attribué aux familles S'Wecerts ou de Wocerte (c), de Poitere et De Mol (c).

Rev. Écusson aux trois coquilles posées 2 et 1, des familles Jacobs, Meles, Platea ou Uyttensteenweghe (A).

Jean de Weert fut échevin en 1555; Guillaume de Weert, en 1556, avec un autre Guillaume de Weerte qui n'en diffère que par un *e* de plus, mais qui doit être de la même famille.

Donnons le jeton à l'un de ces trois personnages qui fut, sans doute, receveur avec Guillaume *Rex* (Platea), échevin, en 1556, dont les planches de M. Wauters ne font pas mention, mais qui ne peut être qu'un descendant de Guillaume Platea, dit *Rex*, qu'on trouve aux années 1258 à 1272. Leur gestion commune doit avoir eu lieu dans l'une des années 1554 à 1558, dont les receveurs sont inconnus.

M. Vanden Broek nous fait remarquer, à propos de ce jeton, que celui que nous avons donné dans le précédent article sous le n° 7, pourrait bien être de J. de Coninek, échevin, en 1542, comme receveur, avec l'un des de Weert dont il est question ci-dessus, pendant l'une des années 1554 à 1558.

N° 5.

Écu billeté, chargé d'un lambel à trois pendants (brisure que M. Wauters ne donne pas aux armoiries de la famille de Coninek).

Rev. Saint-Michel terrassant le démon.

Un Gérard de Coninek (A) figure comme échevin en 1576.

Un sire Arnould de Coninek fut premier échevin en 1554 et en 1564. M. Wauters ne fait pas connaître quelles étaient ses armoiries.

Si ce jeton est bien celui d'un receveur de Bruxelles, il

faut supposer qu'en cette année les deux titulaires frappèrent chacun leur jeton particulier. C'est, du reste, ce qui se pratiqua plus tard, à l'époque épigraphique. Au t. IV, 5^e série de cette Revue, notre collègue M. Ch. Picqué a publié les jetons des deux receveurs de 1496, Willem Van Blitterswyck et Jan Moyensons.

Notre jeton devrait alors appartenir à l'une des années 1578 à 1584 dont les receveurs sont inconnus. Il n'est pas impossible qu'il soit de ce Gérard de Coninek (A), malgré l'absence de la brisure sur ses armoiries, telles que les donne M. Wauters.

Ce serait le troisième jeton que nous aurions retrouvé, de la famille de Coninek (1).

N° 6.

Ecusson billeté au lion rampant; autour : NICOLAÏ.

Rev. : Une croix recroisettée, anglée de quatre besants et des lettres F R T N.

Les armoiries de la famille T'Serelaes ou Nicolaï (A), telles que les donne M. Wauters, sont bien celles qui figurent sur ce jeton, si ce n'est qu'elles ont de plus un écusson en abime, d'or au chef échiqueté d'argent et de sable. Cette brisure a pu être négligée par le graveur, ou n'être pas portée par le Nicolaï du jeton.

Un Everard Nicolaï ou T'Serelaes, magistrat en 1526 et 1527, fut échevin en 1537. On trouve comme échevin à cette même époque, Franc de Rode, en 1555 et Franc fils de feu J. Clutinek, en 1559.

(1) Les nos 7 et 9 du précédent article, t. I, 4^e série, pp. 407 et 410.

Les receveurs de 1554 à 1580 sont encore inconnus.

Cette pièce fait seule exception, jusqu'à présent, au mutisme des jetons du xiv^e siècle.

N^o 7.

Écu billeté au lion rampant, qu'on peut attribuer aux familles Hinckaert (A), Swaef (B), et Taye (D).

Rev. Écu à trois cœurs posés 2 et 1 des familles de Saint-Géry (B), de Woluwe (B) et de Area.

Ce jeton paraît être de la première moitié du xiv^e siècle. On peut l'attribuer à H. Zwaeff, échevin en 1556, ou à Guill. Taye, échevin en 1554, ou à Giselbert Taye, échevin en 1555 et en 1558, devenu receveur avec Godefroid de Saint-Gery.

Celui-ci avait été magistrat, en 1520, 1525 et 1526. Le même nom — peut-être son fils — reparait comme échevin, en 1562, 1569, 1585 et 1590.

Mais le jeton, par ses dimensions et son style doit être antérieur à 1580. Les années dont on ne connaît pas les receveurs sont fort nombreuses à cette époque. On a toute latitude pour choisir.

Les de Area ne se trouvent plus après 1505 et les de Woluwe n'apparaissent qu'en 1566. Il faut donc les mettre hors de cause.

N^o 8.

Écu aux trois cœurs posés 2 et 1, au chef cousu chargé d'une truëlle ?

Rev. Une espèce d'A, d'équerre ou de niveau.

Les armoiries semblent être celles de la famille Saint-Géry, avec une brisure inusitée. La figure du revers est également fort singulière. On se demande s'il s'agit ici d'un membre de la famille Saint-Géry qui était maçon de son état, ou peut-être franc-maçon. Cette pièce, alors, serait extrêmement précieuse. Elle viendrait prouver la haute antiquité de la maçonnerie que les fidèles croyants de l'ordre font remonter au temple de Salomon.

N° 9.

Écu à trois fleurs de lis au pied nourri, posées 2 et 1, chargé, en cœur, d'un écusson à trois maillets posés également, 2 et 1. — Armoiries de la famille Fraeybaert (A), d'après M. Wauters.

Rev. Écu à trois cœurs posés 2 et 1, au franc quartier (de gueules) au lion couronné, qui sont les armoiries de Giselbert de Saint-Géry.

J. Fraeybaert (A), échevin, en 1382 et receveur, en 1391, avec H. Cassaert, fut, sans doute, également receveur une autre année, soit avec Nicolas de Saint-Géry, échevin, en 1372, 1379 et 1385, soit avec Godefroid de Saint-Géry, échevin, en 1385, pendant l'une des années 1386, 1387 ou 1389, dont on ne connaît pas les titulaires.

A ce propos, M. Vanden Brock nous fait remarquer que le jeton n° 1, planche XVII du tome 1^{er}, 4^e série, est bien de ce même J. Fraeybaert (A) ou d'un autre J. Fraeybaert portant les mêmes armoiries, et qui fut échevin en 1348 et 1354. Quant à l'attribution du revers de ce jeton, à J. Mettenschæcht, à cause que le lion du franc quartier

n'est pas couronné et que le champ de ce franc quartier est semé de billettes, elle lui semble incertaine, attendu qu'il n'y a aucun *Mettenschacht* avant 1594 sur la liste des magistrats de Bruxelles.

M. Vanden Broek préfère, malgré la différence des armoiries, attribuer ce jeton à J. Fraeybaert (A) et à Gislebert de Saint-Géry, échevin, en 1549, comme receveurs pour l'une des années 1540 à 1559. Le jeton est beaucoup plus ancien que celui que nous décrivons aujourd'hui; la chose nous paraît certaine. Maintenant, y a-t-il eu un *Mettenschacht* plus ancien que ceux que M. Wauters a cités? Le graveur a-t-il confondu deux armoiries presque identiques? L'une et l'autre supposition sont possibles.

Nous pouvons affirmer, toutefois, malgré l'imperfection de notre planche du tome I^{er}, que la pièce de M. le comte de Robiano porte bien, au franc quartier, le champ semé de billettes et le lion sans couronne.

Le n^o 5 nous a été communiqué par M. Vanden Brock; le n^o 4, par M. le comte de Limbourg-Styrum; le n^o 3, par M. Vander Auwera; le n^o 6 est reproduit d'après GROTE, *Blätter für Münzkunde*, 2^e vol., pl. 25, n^o 548. Ce jeton appartenait alors à M. Ducas, de Lille.

R. CHALON.

